

COPIES : A-C LACRESSE, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE, C DIEUX
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, P. ANTOINE, S. THIEBAUT

VILLE DE PULNOY
CR N°2014/34 - SA/MAG

Réunion Conseil Municipal du 27 FEVRIER 2014

Etaient présents : MM ROYER FEUILTAINE PICCOLI HEINLY ROYER PERROLLAZ ANDRE
HOUDRY BOISSEZ NICOLA BROUSSIER WEHRLLEN PELTIER CASTELA SIMON GEORGES
VULCANO DUSSIAUX OGIEZ MARCHAL-BATT DEVITERNE GOUDOUT MILLOT

Absents excusés :

S. VAGUENEZ a donné pouvoir à D. FEUILTAINE

JF PICCOLI a donné pouvoir à N. HOUDRY

A. MARCHAL a donné pouvoir à G. MILLOT

Absent : A. FROMENT, J. BOISSEZ, M. MARCHAL-BATT *arrivée en cours de séance*

Secrétaire : N. GOUDOUT

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 janvier 2014 : pas d'observation.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales : pas d'observation.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire souhaite porter à connaissance de l'assemblée l'avancement du dossier des nouveaux rythmes scolaires : lundi 24 février s'est tenu le Comité de Pilotage chargé de réfléchir à la mise en œuvre de ces rythmes. Un des points à l'ordre du jour de ce comité de pilotage était d'acter les horaires scolaires pour septembre 2014. Chaque conseil d'école s'était auparavant réuni afin de voter pour un des 4 modèles proposés par l'inspecteur de circonscription. Une majorité des voix s'est dégagée pour le modèle A soit 8h30-11h30, 13h30-15h45. Le Maire, qui va être saisi pour avis par l'inspecteur d'académie, souhaite connaître la position du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ces horaires.

1 – Reprise et affectation anticipées des résultats 2013

G. Nicola explique le contexte particulier de cet exercice budgétaire. En effet, cette année, le budget primitif va être voté avant que les résultats de l'exercice 2013 ne soient communiqués par le Trésorier. Il s'agit donc d'une reprise anticipée de ces résultats, qui ont, pour autant, été validés par le Trésorier.

Vote : 4 abstentions
20 Pour

2 – Vote du budget Primitif 2014

G. Nicola explique qu'il s'agit d'un budget de transition, qui fera l'objet d'ajustements par la nouvelle équipe municipale.

G. Nicola présente un powerpoint retraçant les changements pour chaque chapitre budgétaire.

Une présentation des subventions allouées aux associations est faite.

Arrivée de M. Marchal-Batt.

N. Goudout demande si toutes les subventions demandées ont été attribuées.

D. Feuiltaïne répond que la plupart le sont, certaines ont fait l'objet d'ajustements par la commission d'attribution, en fonction de la trésorerie par exemple.

G. Nicola ajoute que le montant de la mise à disposition de locaux aux associations n'est bien-sûr pas compris dans ces subventions.

Vote des subventions aux associations : à l'unanimité

Vote par chapitre des dépenses de fonctionnement :

011 : 4 abstentions, 21 pour

012 : 4 abstentions, 21 pour

D. Deviterne explique que le groupe d'opposition a pris le parti de s'abstenir sur la plupart des votes concernant le budget car les conseillers d'opposition sont relativement peu associés aux décisions et aux projets communaux. Le groupe votera contre lorsque les dépenses concerneront des projets particuliers.

Le Maire rappelle que l'opposition siège dans les commissions où les dossiers sont discutés.

D. Deviterne précise que l'opposition siège en effet légalement dans les commissions, mais que les débats y sont limités car les projets de délibérations reprennent mot pour mot les notes présentées en commission.

Le Maire répond qu'il est difficile de faire autrement car les dossiers sont préparés bien en amont par les services. Enfin, l'opposition est traitée, à Pulnoy, comme elle l'est dans toutes les institutions de ce pays.

042 : 4 abstentions, 21 pour

65 : 4 abstentions, 21 pour

66 : 4 abstentions, 21 pour

67 : 4 abstentions, 21 pour

022 : 4 abstentions, 21 pour

G. Nicola donne des explications sur les mouvements des recettes de fonctionnement. Le produit fiscal a notamment été calculé en reprenant les bases fiscales de 2013. Les taux d'imposition seront votés par la prochaine équipe municipale.

Vote par chapitre des recettes de fonctionnement :

70 : 4 abstentions, 21 pour

73 : 4 abstentions, 21 pour

74 : 4 abstentions, 21 pour

75 : 4 abstentions, 21 pour

77 : 4 abstentions, 21 pour

013 : 4 abstentions, 21 pour

042 : 4 abstentions, 21 pour

G. Nicola donne les grandes enveloppes dédiées aux dépenses d'investissement.

Votes par opération et par chapitre :

- opération 13 : 4 abstentions, 21 pour
- opération 14 : 4 contre, 21 pour
- opération 15 : 4 abstentions, 21 pour
- opération 16 : 4 abstentions, 21 pour
- opération 17 : 4 abstentions, 21 pour
- opération 18 : 4 abstentions, 21 pour
- opération 19 : 4 abstentions, 21 pour
- opération 20 : 4 abstentions, 21 pour
- opération 21 : 4 abstentions, 21 pour
- opération 22 : 4 abstentions, 21 pour
- opération 25 : 4 abstentions, 21 pour
- opération 26 : 4 abstentions, 21 pour
- opération 27 : 4 abstentions, 21 pour
- chapitre 20 : 4 contre, 21 pour
- chapitre 21 : 4 abstentions, 21 pour
- chapitre 23 : 4 abstentions, 21 pour
- chapitre 001 : 4 abstentions, 21 pour
- chapitre 16 : 4 abstentions, 21 pour
- chapitre 020 : 4 abstentions, 21 pour
- chapitre 040 : 4 abstentions, 21 pour
- chapitre 041 : 4 abstentions, 21 pour

G. Nicola donne des précisions sur les recettes d'investissement.

Vote par chapitre :

- 13 : 4 abstentions, 21 pour
- 10 : 4 abstentions, 21 pour
- 1068 : 4 abstentions, 21 pour
- 16 : 4 abstentions, 21 pour
- 27 : 4 abstentions, 21 pour
- 040 : 4 abstentions, 21 pour

D. Feuiltaine rappelle les éléments annoncés lors du débat d'orientation budgétaire : aujourd'hui, le contexte économique est très difficile. On entend des chiffres énormes (50 milliards) concernant les économies à réaliser. La baisse des dotations publiques est importante. Les contraintes budgétaires sont fortes : les rythmes scolaires, les mises aux normes des bâtiments etc. Les communes ont la contrainte périlleuse de devoir équilibrer leurs budgets. Il va donc falloir être intuitifs et innovants en faisant appel à des financements extérieurs.

N. Goudout précise que le contexte de crise économique est bien-sûr une des raisons des difficultés budgétaires rencontrées mais qu'il est aussi dû à une situation d'endettement ancienne.

Le Maire répond par l'affirmative en ajoutant que les communes subissent aussi les transferts de charges de la part de l'Etat.

3 - Rapport 2012 du Grand Nancy pour la ville de Pulnoy

D. Feuiltaine présente le rapport des interventions du Grand Nancy en 2012 sur la commune de Pulnoy.

Le Conseil Municipal prend acte.

4 – Rapport Développement Durable 2013 du Grand Nancy

JM Heinly présente le rapport développement 2013 du Grand Nancy, qui retrace toutes les actions communautaires dans le domaine du développement durable.

Le Conseil Municipal prend acte.

5 – Requalification du groupe scolaire de la Moissonnerie : signature de la convention de maîtrise foncière avec meurthe-et-Moselle Habitat

F. Perrollaz explique l'objet de la délibération.

D. Deviterne demande si les éléments de la convention vont être commentés.

Le Maire répond que chaque élu a eu entre les mains cette convention et qu'une convention n'est jamais relue en séance. La délibération en retrace bien le contenu.

JM Heinly souhaite intervenir en tant qu'élu délégué au développement durable, concernant une des hypothèses proposées, à savoir la réhabilitation du GS1. Il précise qu'une telle réhabilitation serait lourde et onéreuse et que les objectifs énergétiques ne seraient pas atteints. JM Heinly valide la signature à intervenir entre Pulnoy et mmH mais une étude devra être réalisée pour confirmer tout cela.

M. Royer est confrontée, en tant que déléguée au logement social, à la problématique des logements des personnes âgées. Bon nombre de propriétaires sont prêts à vendre leur maison pour avoir un logement plus adapté à leur âge, mais souhaitent rester sur la commune. La construction de logements pour personnes âgées répondrait donc à une vraie demande.

Pour A. André, ce projet répondrait non seulement à un besoin de logements mais aussi à la demande des enseignants d'être regroupés sur un même site.

En prenant connaissance du projet, D. Feuiltaine a fait remonter des problématiques de quartiers. Il souhaitait que la délibération mentionne qu'une étude complète serait engagée, avant la prise de décision par la prochaine équipe. C'est chose faite, il votera donc en faveur de la délibération.

M. Piccoli intervient sur plusieurs points :

- elle rappelle que la ville de Pulnoy a signé une convention avec le Grand Nancy pour s'engager sur le Plan Climat Air Energie Territorial et que Pulnoy tiendra ses engagements.
- elle rappelle l'enquête menée par la SPL Grand Nancy Habitat concernant l'habitat dans le quartier LOGECO, autrefois logements sociaux. L'enquête montre que la moyenne d'âge était, en 2012, de 80 ans. Depuis, il est vrai, certaines maisons ont été vendues, faisant baisser la moyenne d'âge. En tous cas, l'enquête montrait, en 2012, que 8% des habitants rencontraient des problèmes de santé, qu'une personne sur 3 avait besoin d'une assistance à domicile. Ces Pulnéens sont attachés à leur ville, et à leur quartier. La construction de logements pour les seniors serait donc adaptée.
- a entendu que la vente du GS1 serait une perte de richesse pour la commune. Mais ce bâtiment ne vaut rien, c'est le terrain qui vaut 450 000€. Le montant de la vente du terrain pourrait représenter la moitié de celui de la construction d'un nouveau bâtiment, ce qui ne serait pas négligeable en cette période difficile.

N. Goudout trouve que ce projet, pour n'être qu'en concertation, est déjà bien ficelé.

D. Deviterne donne la position du groupe d'opposition. Les élus d'opposition sont bien évidemment favorables à une politique d'habitat social et à une vraie mixité sociale et générationnelle, dans tous les quartiers (bourg, résidences vertes etc.). Ils sont toutefois totalement opposés à cette implantation d'immeubles car le quartier est déjà relativement dense en habitat, en plus à proximité des écoles, qui ne bénéficient déjà pas d'un espace démesuré.

Le groupe regrette que, sous couvert d'une anticipation, la municipalité impose un projet dans la précipitation et sans concertation, tant avec les élus qu'avec les habitants. Ce projet a fait l'objet d'une présentation officieuse à la fin du conseil municipal de janvier, hors ordre du jour, puis d'une inscription au galop de la délibération à ce dernier conseil, donnant la maîtrise foncière à mmH, à 3 semaines des échéances électorales. Tout ceci sous prétexte de donner du temps à mmH pour déposer ses demandes d'agrément. D. Deviterne aurait préféré le vrai motif de l'inscription de cette délibération : être sûr qu'en cas d'élection de l'équipe actuellement majoritaire, de pouvoir mener à bien ce projet en disant qu'il était inscrit au dernier mandat.

D. Deviterne explique que la position de refus du projet n'est ni une position de principe, ni une frilosité d'implanter un habitat de mixité sociale et générationnelle, là où c'est envisageable. Il ne s'agit pas non plus d'une récupération à des fins de tactique électorale. Ce refus n'a que l'objectif d'être force de proposition de projet, sur consensus, avec les Pulnéens.

Du point de vue du groupe d'opposition, il est inimaginable, dans le contexte actuel de la commune, de diminuer l'espace éducatif. Restent donc 2 scénarii possibles pour le groupe scolaire :

- finir la réhabilitation du GS1, déjà fort bien engagée, pour une utilisation scolaire et périscolaire

ou

- étendre le GS2 (extension qui pourrait répondre au besoin d'accueil des nouveaux élèves à venir ET requalifier le GS1 en espace scolaire, périscolaire et culturel.

Les 2 scénarii sont à comparer en fonction de la qualité de la réponse aux besoins : d'une part les besoins de l'équipe pédagogique (regroupement sur un même site avec un espace récréatif suffisant) et d'autre part les besoins d'espaces permettant des activités sportives, culturelles et périscolaires.

On voit que le 1^{er} scénario ne répond pas aux 1ers besoins et c'est son défaut.

Le 2^{ème} scénario est le seul à répondre à tous les besoins énoncés ci-dessus.

Le dernier argument en faveur de la réhabilitation du GS1 est que ce fut le choix de la majorité que d'investir judicieusement, depuis de nombreuses années. L'opposition ne souhaite donc pas réduire à néant, par la destruction de ce bâtiment, ces investissements et souhaite rendre ce bâtiment à ceux qui en ont besoin, à savoir les enfants de la commune.

Enfin, D. Deviterne rappelle que la valeur du bâtiment est estimée à 520 000€ et non à 80 000€. La commune ne doit pas brader son patrimoine. D. Deviterne s'interroge sur l'utilité d'estimer la valeur d'un patrimoine éducatif et d'en faire un objet de transaction financière.

Cet investissement nécessaire ne serait qu'un juste retour et sera financé par les recettes fiscales liées aux résidences vertes.

Le Maire répond :

Sur le manque de concertation reproché, le Maire renvoie ce reproche à l'opposition car il ne voit pas avec qui le groupe a concerté alors que le projet est déjà bien ficelé. La majorité a un projet d'idées, comme l'opposition. A l'examen de la convention, l'opposition a dû voir qu'il ne s'agissait que d'un projet.

Le Maire donne lecture d'un courrier du 6 février dernier du directeur de mmH : « *le projet présenté est une esquisse non finalisée, ni dans son programme, ni dans son aspect définitif. Lorsque la commune aura décidé définitivement de son choix, nous sommes à votre disposition pour finaliser le programme avec la municipalité, mais également avec les riverains concernés* ». Il s'agit donc bien d'une phase d'étude. Le Maire ne comprend pas que ce projet ne fasse pas l'unanimité. La précaution de la municipalité est d'alerter sur les conséquences engendrées par la loi ALUR, qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet prochain. Si la municipalité donne suite au projet, le projet mmH sera bien-entendu présenté à la population, comme étant l'une des 3 hypothèses.

Le Maire donne lecture du communiqué de presse de Matignon sur les délais de mise aux normes « handicapés » des bâtiments publics. La commune va devoir établir, avant le 31 décembre 2014, un Ad'AP, c'est-à-dire un Agenda d'Accessibilité Programmée. La municipalité prend ses responsabilités de gestionnaire communale, pour être en règle avec la loi, d'être en règle avec ses capacités financières. Aujourd'hui, la situation financière est difficile, les communes sont confrontées à des baisses importantes de leurs recettes. La Cour des Comptes a d'ailleurs interpellé les communes sur leurs dépenses excessives. Il faut chercher les voies et moyens pour continuer à investir à moindre

coût. Une telle approche, avec mmH, permettrait donc d'avoir un partenaire pour soutenir les investissements communaux.

Le Maire confirme publiquement que le projet n'est qu'en phase d'études, que la municipalité va chiffrer l'ensemble des hypothèses. Ces hypothèses seront ensuite présentées par le prochain conseil municipal à la population. La décision sera donc prise en toute connaissance de cause. Si demain, la municipalité souhaite retenir ce dossier, tout sera prêt. Il est de la responsabilité d'une municipalité d'anticiper pour être prête le moment opportun.

Le Maire ajoute qu'il n'a jamais menti à ses concitoyens, par grand respect pour eux.

D. Deviterne : ce projet ne doit pas ressembler à celui qui vient de se terminer à la Masserine, où l'on a construit la salle multi-activités sur l'espace récréatif.

M. Piccoli réfute cet argument : la salle n'a pas été construite sur l'espace de récréation des enfants. Par ailleurs, quand l'espace récréatif est réduit, les enseignants organisent 2 services de récréation.

Le Maire conclut en rappelant que les 3 projets, une fois aboutis et chiffrés, seront présentés à la population.

Vote : 4 contre, 21 pour

6 – Territoire à enjeux Plaines Rive Droite – secteur golf-habitat : groupement de commande avec le Grand Nancy pour le recrutement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études préalables à l'aménagement du secteur.

F. Perrollaz explique l'objet de la délibération.

Pour N. Goudout, ce projet avance à marche forcée juste 3 semaines avant les élections.

Le Maire regrette que ce délai « électoral » soit une idée fixe pour l'opposition. La vie municipale ne s'arrête pas à cause des élections. Il y a la continuité républicaine.

Vote : 4 contre, 21 pour

7 – Inondations des communes du Var et de Bretagne : souscription au fonds de solidarité ouvert auprès de « carrefour des Communes »

DF donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

8 – Demande de subvention d'une Pulnéenne pour une participation à la course à pied « les Sénégalaises »

D. Feuillain donne lecture du projet de délibération et précise qu'en dehors de l'exercice sportif, l'objectif est d'apporter des fournitures scolaires dans les écoles sénégalaises.

Vote : à l'unanimité

9 – Proposition de contribution de la ville de Pulnoy à la démarche sportive et citoyenne d'une entreprise, portée par un Pulnéen

D. Feuillain explique qu'il s'agit d'un challenge sportif en vélo, d'une distance de 450km, jusque Rouen, challenge d'équipe professionnelle, pour aller chercher la médaille du travail d'un salarié. Ce challenge est porté par un Pulnéen.

Vote : à l'unanimité

10 – Dépôt-vente des titres de transport : signature d'un nouveau contrat entre la ville et Transdev Nancy

A. Castela donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

11 – Renouveaulement de la convention de mutualisation informatique avec le Grand Nancy

M. Ogiez donne lecture du projet de délibération.

N. Goudout est très favorable à la mutualisation des moyens.

Vote : à l'unanimité

12 – Renouveaulement de la convention avec le PLIE 2014 - 2018

D. Peltier explique l'objet de la délibération.

Le Maire précise que PLIE signifie « Plan Local d'Insertion par l'Economie ».

Vote : à l'unanimité

13 – Demande d'attribution de la salle Roger Galmiche par l'association par l'association de la Porte Verte

M. Ogiez donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

14 – Admission en non-valeur d'un titre de recettes

G. Nicola explique qu'il s'agit d'une créance non recouvrable qui doit être annulée.

Vote : à l'unanimité

15 – Adhésion de la ville de Pulnoy au réseau d'Alerte Pluri-annuel

A. André explique l'objet de la délibération. Le RAPP est un réseau d'acteurs pluri-professionnels, qui intervient en amont et repère les personnes en situation fragile. Les réunions du RAPP sont bien-sûr couvertes par secret professionnel, et ne font l'objet d'aucun compte-rendu écrit. La Charte établit clairement le fonctionnement du réseau.

Vote : à l'unanimité

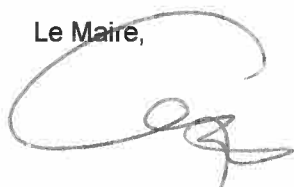
Le Maire, avant de clore la séance, et pour son dernier conseil municipal public, souhaite remercier tous ceux qui l'ont accompagné pendant toutes ces années de mandat. D'une part les fonctionnaires de la mairie, qui permettent aux élus de prendre toutes les décisions en toute connaissance de cause, en toute responsabilité. Il demande à la Directrice Générale des Services de remercier l'ensemble du personnel pour cette collaboration. D'autre part, les élus, toujours solidaires. Bien-sûr, certains dossiers ont fait l'objet de discussions mais c'est la vie municipale.

Pour être un bon Maire, il faut 3 conditions :

- 1) aimer ses concitoyens
- 2) aimer ses concitoyens
- 3) aimer ses concitoyens

Fait à Pulnoy, le 6 Mars 2014

Le Maire,



Gérard ROYER



Le secrétaire de séance,



Nadine GOUDOUT